



## La Parole de Rav Brand

### Haggada, le fils 'racha'

Nous lisons dans la Haggada : « *La Torah parle de quatre fils... , le 'Hakham (sage), le Racha (méchant), le Tam (simple) et celui qui ne sait pas questionner... Le racha que dit-il : « A quoi servent ces travaux pour vous » ? (Chémot, 12,26). Puisqu'il dit « pour vous » et pas pour « lui », il s'exclut de la communauté... et s'il était là-bas (en Egypte), il n'aurait pas été libéré (mais il serait mort avec les quatre-cinquième des juifs durant les six jours de ténèbres) ».*

En apprenant qu'ils seront bientôt libérés d'Egypte et qu'ils entreront en Erets Israël, les juifs se rendront compte que certains de leurs enfants qui y naitront leur poseront la question du racha. Le verset conclut en disant : « Les juifs s'inclinèrent et se prosternèrent » (Chémot 12,27), en tant que remerciement (Rachi). Pourquoi remercient-ils D-ieu en entendant la question du fils racha ? Selon la Mekhilta, ils Le remercièrent aussi pour le fait qu'un cinquième soit sorti et que quatre cinquièmes des leurs y restèrent. Pourquoi remercient-ils pour cela, et l'associent-ils au remerciement pour la question du fils racha ?

En fait, les juifs ont enduré dans le désert des épreuves pénibles, et ce n'est que grâce aux encouragements répétés de Moché qu'ils ne sont pas retournés en Egypte. En revanche, les quatre cinquièmes du peuple n'étaient pas prêts à supporter les affres du désert ; ils seraient retournés en Egypte et auraient en plus, entraîné le peuple entier avec eux. En réalité, fauter pour sa part ou entraîner d'autre avec lui n'est pas pareil : « L'homme qui voit son mauvais penchant plus fort que lui, prendra soin de s'isoler en un lieu inconnu et s'habillera d'un accoutrement déshonorant, afin qu'en péchant, il ne profane pas le nom de D-ieu en public », (Moèd Katan 17a). L'individu qui pêche et ressent la honte est proche du pardon (Bérakhot 12b). Mais, lorsqu'il prétend que la Torah tolère les vilénies, il altère le sens de l'Écriture et de la halakha : mégalé panim baThora chelo kahalakha (Avot 3,11), et il risque d'entraîner les autres juifs. Lorsque le fils racha dit : « A quoi servent ces

travaux pour vous » ?, il s'exclut de la communauté et il montre qu'il ne cherche pas à falsifier la Torah et à égarer les autres. S'il avait vécu à l'époque de la sortie d'Egypte il serait mort avec les quatre cinquièmes, comme tous ceux qui n'étaient pas prêts à suivre Moché. Les parents saisiront alors que la mort de ces derniers était organisée par D-ieu pour les épargner d'une influence néfaste. Ils se prosternèrent alors en signe de reconnaissance et Le remercient pour cela.

Dans les temps pré-messianiques, les libertins chercheront à dénigrer la décence : « Au temps où les pas du Messie s'approchent, la morale sera foulée aux pieds, et ceux qui refusent l'impudicité seront traités de barbares », (Sota 49). Nous vivons justement cette époque. Entretenir des relations hors mariage - du zenout-, n'entrave pas à la fidélité ; c'est un acte honteux et défendu par la Torah. Elle établit que l'homme épouse sa femme avant toute relation. Dès lors, vivre avec un autre homme rendra la femme et son amant coupables d'adultère, et les enfants nés de cette relation illicite porteront le stigmate de mamzer. Toutefois, la Torah autorise la dissolution du mariage, pour les non-juifs par la volonté de l'homme ou de la femme (Rambam, Rois, 9,8), et pour les juifs, c'est l'homme qui décide. Les lois de la Torah étant généreuses et justes, cette règle a pour but de consolider le couple. Peut-être D-ieu juge-t-Il que si l'épouse avait le pouvoir d'exiger le divorce - en dehors des cas prévus par la Halakha -, le mari aurait du mal à s'investir... et peut-être scruterait-il ailleurs..., - mais D-ieu sait mieux que nous ! Certains courants modernes ne connaissent pas, ou refusent d'admettre le principe, que les lois de la Torah sont d'origine divine et immuables. Ils réclament de plus en plus le droit pour la femme de disposer librement de son corps ; de vivre hors mariage ou, une fois mariée, le droit pour la femme de dissoudre le mariage. Jadis, le célèbre Kora'h dramatisait la fameuse fiction de la pauvre veuve et de ses deux fils (Yalkout Chimoni, Kora'h), pour s'opposer à Moché. Eux aussi se servent de cas extrêmes pour qualifier les positions bibliques et talmudiques d'inhumaines et d'intolérantes. S'ils

avaient pu établir un bilan positif de ces nouvelles mœurs, et prouver qu'elles apportent la stabilité dans le couple, on comprendrait leur 'indignation'. Or nous observons partout les désastres issus de l'affaiblissement du couple traditionnel, et le précipice vers lequel le séisme de ces régimes évolués a conduit la société. Tout cela sans parler de cet autre 'droit de la femme à disposer de son corps', sans doute acheminé des camps de la mort, qui consiste à ôter la vie des êtres faibles qui nous importunent, telle que celle des foetus non-désirés...

En réalité, il n'y aucune raison à remettre en cause les lois qui ne conviennent pas à tout le monde : « Les lois sont basées sur les cas les plus fréquents..., le régime légal doit être absolu et embrasser la généralité, quand bien même il se peut qu'il ne convienne pas à certains, car s'il se conformait aux individus, la généralité en souffrirait... », (Rambam, Guides des Egarés, 3,34). Ces courants qui osent déclarer, abusivement, que la Torah tolère le zenout, ce n'est pas uniquement qu'ils déshonorent la femme. Ils risquent, de surcroît, de provoquer un « Tsunami » au niveau de la Halakha. Jusque-là, ceux qui cherchaient un « mariage selon la Torah », procédaient à une cérémonie synagogale, et en son absence, savaient qu'ils vivaient hors la loi religieuse. Or, valider religieusement les unions libres brouillerait le concept de « mariage selon la Torah ». Les gens croiraient à tort ne pas commettre d'infraction, et par conséquent, cette union pourrait se transformer en mariage valable selon la Torah (voir Rivach, 6 ; Teroumat Hadéchen, 210), qui, en cas de rupture, exigerait bel et bien un guet. Se croyant non-mariés et exemptés d'un guet, l'adultère et les mamzérims se multiplieraient. (Pour connaître la Halakha, le lecteur ne doit pas s'appuyer sur cet article, mais s'adresser à une instance halakhique autorisée). Il faut alors surtout s'abstenir de vouloir altérer les dispositions que la Torah a fixé pour préserver la sainteté du peuple juif.

Rav Yéhiel Brand

### Endommagement-lui ses dents

Lorsque nous répondons au fils racha, on commence par dire: "Endommagement-lui ses dents". Quel est le sens ?

Pour répondre au racha, on apporte le verset: "c'est pour cela, Hachem a fait pour moi quand je suis sorti d'Egypte". Rachi (Chémot 13,8) dit: l'explication de "c'est pour cela" est "c'est pour accomplir les Mitsvot, telles que la Matsa, le Maror et le Korban Pessa'h".

On ne mange donc pas la Matsa, Pessa'h et Maror en tant que moyen pour se rappeler de la sortie d'Egypte qui est un but en soi, mais plutôt, nous sommes sortis d'Egypte afin de manger le Korban Pessa'h, la Matsa et le Maror. Nous sommes sortis d'Egypte dans le but d'accomplir les Mitsvot, telles que Pessa'h, Matsa, Maror.

On dit donc au racha: Toi, qui ne veux pas manger le Pessa'h, Matsa, Maror, tu ne serais pas sorti d'Egypte, et de la même manière que la sortie d'Egypte est le moyen pour pouvoir accomplir le but qui est la mitsva de manger la Matsa, ainsi, les dents que Hachem nous a données, sont un moyen pour arriver au but de manger ces trois Mitsvot. Le Racha qui ne veut pas accomplir la Mitsva de manger la Matsa, ne mérite pas d'avoir de dents. C'est pourquoi, le texte dit: "Endommagement-lui les dents".

M.Z.



Pour recevoir *Shalshet News* par courrier (50€/an), ou par mail, ou pour dédicacer un numéro (150€), Contactez-nous : [shalshet.news@gmail.com](mailto:shalshet.news@gmail.com)

## Au sujet du 'Hamets

Mitsva de la Torah	Définition	A partir de quand ?	Les interdits rabbiniques	Quantité	Autre
<b>Ne pas manger de 'Hamets ou de mélange</b>	Il est interdit de consommer tout mélange contenant le résultat d'une fermentation à partir de l'une des cinq céréales (le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et l'épeautre).	L'interdiction de consommer du 'Hamets débute à partir de 'Hatsot (mi-journée) le 14 Nissan. L'interdit de consommer du 'Hamets le 14 est un interdit à part entière de celui d'en consommer durant les 7 jours de Pessah.	Pour éviter une erreur dans le calcul des heures, nos sages ont interdit la consommation du 'Hamets, 2h avant 'Hatsot.	C'est un interdit de la Torah de manger une miette et celui qui mange un kazayit (volume d'une olive) volontairement est passible de karet (retranchement de l'âme).	Même du 'Hamets inconsommable par le chien est interdit (par nos sages) à la consommation durant pessa'h. (Michna beroura au nom du Taz)
<b>Ne pas voir et ne pas posséder le 'Hamets</b>  <b>(2 interdits distincts)</b>	Il est interdit d'avoir du 'Hamets en sa possession, ou bien du Hamets appartenant à une tierce personne dont nous sommes responsables.	Selon une partie des décisionnaires, l'interdit commence à la 6ème heure comme l'interdit de manger et selon d'autres, l'interdit débute à la nuit du 15.	Si quelqu'un a transgressé ces deux interdits, il lui sera défendu de profiter de ce 'hamets même après pessa'h.	Il est interdit de posséder un ustensile contenant en tout un Kazayit de 'Hamets.	Il existe une discussion entre les Richonim, si ces interdits concernent un aliment avec un mélange de Hamets (« taarovet hamets »). Le Choul'han Aroukh (442) tranche que l'on transgresse.
<b>La Mitsva positive de « Tachbitou »</b>	C'est une Mitsva positive de se débarrasser de tout 'Hamets se trouvant en notre possession, qu'il soit proche ou loin. On doit ou l'annuler ou le détruire.	Il faut avoir terminé de se débarrasser de tout le 'Hamets avant la 6ème heure le 14 nissan.	Bien que d'après certains on puisse s'acquitter de cette mitsva en annulant le 'Hamets, nos Sages ont institué de se débarrasser du 'Hamets de peur de le consommer pendant Pessa'h.	Il faut détruire TOUT le 'Hamets que l'on possède.	Il y a une Ma'hloket. Selon Rabbi Yéhoua il faut brûler et selon les 'Hakhamim, on peut l'émietter et le jeter à l'eau. Le Choul'han Aroukh tranche que l'on peut détruire le 'Hamets par tous les moyens.
<b>Ne pas profiter</b>	Il est interdit de tirer profit du 'Hamets. Exemple : Il est interdit de nourrir ses animaux avec le 'Hamets. Il sera également interdit de le vendre.	Il y a une discussion, est-ce que cet interdit commence le 14 à la mi-journée ou à partir de la tombée de la nuit du 15. Plusieurs Aharonim ont compris dans le Choul'han Aroukh qu'il est interdit d'après la torah de profiter dès la 6ème heure.	Tout le monde est d'accord pour dire que les sages ont interdit tout profit dès le début de la 6ème heure.		Il est permis de profiter pendant pessa'h du 'Hamets qui a été rendu inconsommable pour le chien avant le début de l'interdit du 14.

*Ce tableau est basé sur plusieurs sources. Il est non exhaustif et ne donne que quelques indications concernant les interdits de la Torah pendant Pessa'h.*

## La réelle volonté d'Israel

En réponse aux questions du ma nichtana, la haggada nous raconte que nous étions esclaves en Egypte et que si Hachem ne nous en avait pas extirpés, nous y serions jusqu'à aujourd'hui...

Comment pouvons-nous prétendre que nous y serions encore ? Pourtant nous avons vu d'autres peuples asservis et victimes de ségrégation qui au fil des années et des aléas de l'histoire ont pu retrouver leur liberté.

Nous avons l'habitude d'entendre que si nous étions restés plus longtemps en Egypte, nous aurions atteint le 50ième degré d'impureté et que cela aurait été irrévocable.

Pourtant, nous avons pu voir au fil des années, que certains peuples parmi les plus débauchés, sont sortis d'un degré maximum d'impureté pour remonter à un niveau moins dramatique ?

Il existe un midrash qui prophétise sur la fin des temps.

« Les nations viendront voir Hachem et réclameront : Israël récolte les lauriers du fait qu'il ait accepté la Torah mais nous aussi, si nous avons été forcés comme eux, avec la montagne au-dessus de nos têtes, nous l'aurions également acceptée, pourtant avec nous, Tu t'es contenté de simplement nous la proposer.

Et Hachem leur répondra : amenez-moi le livre de vos pères (de votre ascendance), argument qui restera sans réponse ».

Pourtant, la réponse divine nous semble totalement incompréhensible.

Quel lien y a-t-il entre nos ancêtres et le fait d'avoir accepté la Torah sous la contrainte ?

Afin de répondre à cela, il est nécessaire de développer un point supplémentaire :

Dans le Talmud il existe certains cas qui requièrent le consentement d'une personne, où il est même permis de la forcer jusqu'à ce qu'elle dise : je le veux.

Le Talmud explique que bien que cela semble arraché par la contrainte, chaque homme d'Israël, possède en lui ce lien avec Hachem qui fait que sa réelle volonté est d'accomplir la volonté divine.

Ainsi, en procédant par contrainte, nous n'allons pas contre son consentement, mais nous faisons ressortir sa volonté profonde non gangrénée par le mauvais penchant.

Or, ce lien avec la chekhina, nous a été légué par les patriarches, qui par leur abnégation totale, ont ancré en nous, ce point de rattachement à Hachem.

C'est cela que Hachem répondit aux peuples : Si le fait de les avoir forcés à accepter la Torah ne constitue pas un cas de contrainte, c'est parce qu'ils descendent des patriarches et que la contrainte n'en est pas une, mais ne fait que ressortir leur volonté profonde.

Toutefois, lorsque nous étions en Egypte, nous avons atteint les portes du 50ème degré d'impureté.

Si ce seuil avait été franchi, nous n'aurions pu continuer à revendiquer une quelconque filiation avec nos patriarches, puisqu'il ne serait absolument rien resté de leur héritage spirituel, auquel nous aurions pu nous raccrocher.

Or, sans cet héritage, nous n'aurions pu accéder au mérite de recevoir la Torah même sous la contrainte, en affirmant que telle était notre véritable volonté, et notre acceptation aurait été incomplète.

Nous savons par ailleurs, que la sortie d'Egypte était conditionnée avec la réception de la Torah et servir Hachem.

Ainsi, sans cette condition-là, nous n'aurions pu nous défaire totalement du joug égyptien, pour nous en sortir en tant que peuple indépendant et ne pas nous perdre dans les méandres de l'histoire en partageant le destin du peuple égyptien auquel nous nous serions assimilés, asservis à leur culture et leur identité, sans jamais vivre notre destinée qui nous est propre : celle d'être le peuple étendard du divin sur terre par l'intermédiaire de l'acceptation et de l'accomplissement total de la Torah (qui constitue notre réelle liberté).

## Questions

### 1) Peut-on boire de l'eau ou du coca pendant le maguid ?

« Il est permis de boire entre la première et deuxième coupe (pendant maguid), en faisant attention de ne pas s'enivrer », (Choul'han Aroukh, 473, 3). L'eau et le coca (cacher) n'enivrent pas. Mais on diminue les aliments l'après-midi de la veille de Pessa'h, afin de manger la matsa avec grand appétit (471, 1) ; si le coca avec tous ses sucres enlève l'appétit, il ne faut pas en boire beaucoup.

### 2) Doit-on faire attention de ne pas trop manger à Séouda Chlichit pour avoir faim pour manger la Matsa du 2ème soir ?

Bien que le mieux serait d'avancer Min'ha de manière à faire la Séouda chlichit plus tôt, même si on ne l'a pas fait, on fera quand même cette séouda, même à l'approche du coucher du soleil, mais sans manger trop de matsa, (Kabétsa ~60g), afin de manger samedi soir avec appétit. (Siman 529,1 Rama, S.k.8)

### 3) Que doit-on faire si on a oublié de s'accouder ?

De manière générale si un homme ne s'est pas accouder, il devra recommencer la mitsva de boire (ou manger), par contre, pour une femme, on peut être plus indulgent et ne pas recommencer. (472,7 voir pour la coutume ashkénaze là-bas)

### 4) Sommes-nous obligés de couper le vin des 4 verres ?

Il n'y a pas d'obligation de couper le vin avec de l'eau, le soir du seder, mais il est bon que la coupe de vin soit pleine, c'est pour cela qu'on essaiera de prendre des verres contenant la quantité qu'il faut, en général 8,6 cl, certains sont plus rigoureux avec 15cl.

### 5) Pouvons-nous nous acquitter avec le vin blanc ou du jus de raisin ?

Bien que l'idéal serait de prendre du vin rouge, on est quand même quitte avec du jus de raisin et dans un cas de force majeure avec du vin blanc. (Siman 472 ,10 et 11)

### 6) Peut-on grignoter pendant le Maguid ?

Si Quelqu'un a jeûné la veille de Pessah, Il aura le droit de manger un petit peu de fruits, des œufs, du riz, en petite quantité pour avoir de l'appétit pour manger la matsa (Hazon Ovadia sur la Hagada page 30 et 31).

Précision importante : Celui qui mange, le fera avant le karpass et fera la brakha boré néfachot avant ce dernier, pour ne pas l'inclure dans la brakha.

## Halakha

### 7) D'où nous vient l'obligation de s'accouder à Pessa'h ?

Pour se comporter derekh 'herout (liberté), le Choulhan Aroukh Harav explique : Nous devons nous comporter comme des rois qui mangent le soir de seder, afin de montrer que nous sommes libres. (Siman 472,2 et 3)

### 8) La 'harosset est-elle une obligation ?

C'est une coutume qui trouve sa source dans la michna et qui est rapportée dans le Choul'han aroukh. L'habitude est de faire la 'harosset avec des fruits d'Erets Israël. (Siman 473,5)

### 9) Que peut-on manger ou boire après l'Afikoman ?

Après l'afikoman, on ne pourra pas manger, afin de garder le goût de la Matsa dans la bouche. En ce qui concerne les boissons, on ne pourra boire que des boissons qui ne sont pas enivrantes comme de l'eau, du café ou du thé.

### 10) Que faire si on a mangé kazayit du karpass ?

Bien qu'à priori, nous n'avons pas le droit de manger un kazayit de Carpass, si on l'a quand même fait, on ne fera pas la brakha a'haronna. (473,6)

### 11) Que faire si l'on n'a que du Maror et pas de Karpass ?

Il est stipulé clairement dans le Choulhan Aroukh que l'on peut prendre le Maror (romaine ou endives) pour la mitsva de Karpass, faire la brakha de "Adama" et "Al akhilat Maror" en trempant dans l'eau salée ou vinaigre et à l'étape du Maror, on en remangera, cette fois-ci trempé dans la 'harosset sans brakha. (475 ,2)

### 12) Pourquoi dans les étapes du seder, nous ne trouvons pas Maïm a'haronim ?

Le Rav Chlomo Zalman Auerbar propose que le rav qui a composé les étapes du seder (à l'époque des Richonim) pense comme Tossfot qui dit que la raison pour laquelle on faisait maïm a'haronim, était à cause du méla'h sedomit mais n'ayant plus ce sel, il n'est plus utile de le faire. Pour le Choul'han aroukh qui ne pense pas comme Tossfot, la question reste entière

Mikhael Attal

## Les étoiles, signes de la nuit

Il existe deux écoles de pensée quant à l'apparition des étoiles qui marquent le début de la nuit.

1 – Les étoiles sont elles-mêmes "Gorem Laïla", leur seule présence détermine la nuit.

2 – Les étoiles représentent un "Siman Laïla" - signe de la nuit. En fait, c'est l'obscurité qui détermine la nuit et les étoiles ne sont qu'une conséquence de cette obscurité et un moyen de la mesurer. C'est l'opinion majoritaire, qui est aussi celle de la Halakha.

(Durant les trois premiers jours de la Création, les nuits étaient marquées par l'obscurité et non par les étoiles car les astres ne furent créés que le quatrième jour. Rav El'hanan Vassermam ztl).

Tailles des étoiles

Les scientifiques ont classé les étoiles suivant leur éclat, de 1 à 6, appelé magnitude. Par un ciel dégagé, on peut apercevoir dans le ciel les étoiles jusqu'à la magnitude 6.

Nos 'Hakhamim les ont classées en trois catégories, selon leur ordre d'apparition dans le ciel, les grandes, les moyennes puis les petites. Pour chacune de ces catégories, elles apparaissent d'abord dispersées, ensuite regroupées.

1 – Les grandes étoiles sont visibles même le jour dans des conditions particulières. Elles ne sont donc pas prises en compte pour déterminer la nuit. Ce

sont généralement des planètes, notamment Vénus, Mars ou Jupiter qui sont visibles avant le coucher du Soleil.

2 – Les étoiles moyennes sont celles que la Torah retient. On connaît le principe énoncé par la Michna pour évaluer la mesure des choses : Ni grand, ni petit, mais moyen (Kélim 17). Pour Rabbi Yossi, "ce ne sont pas les étoiles visibles le jour, pas plus les petites visibles seulement la nuit, mais les moyennes" (Chabbat 35b). Ces étoiles moyennes marquent des moments liés aux Mitsvot Dérabbanan tels que la fin des jeûnes. "Tout jeûne qui ne se termine pas avec l'apparition des étoiles, n'est pas un jeûne. Et s'il a l'intention de manger avant ce moment, il ne récitera pas 'Anénu" (OH 462). Ces étoiles sont dispersées dans le ciel. Le Soleil se trouve alors à 7,08° sous l'horizon.

3 – Les petites étoiles sont requises pour nous acquitter des Mitsvot Déoraïta, comme le Chéma du soir (OH 235), ou la consommation des Matsot la 1ère nuit de Pessa'h. Pour la raison que nous ne sommes pas "Béquiim" - experts pour classifier les étoiles, la Halakha nous demande d'attendre les petites étoiles afin qu'il n'y ait aucune possibilité qu'elles n'atteignent quelques instants plus tard, la taille des grandes étoiles, tout au plus celle des moyennes.

Ces petites étoiles sont dispersées dans le ciel. Le Soleil se trouve à 8° sous l'horizon.

Mais pour la sortie du Chabbat on attend un peu plus tard que ces petites étoiles soient regroupées dans un même champ de vision (OH 293). Cela représente la Tosséfet Chabbat. À Paris, il faut compter environ 4 minutes supplémentaires. Le Soleil se trouve alors à 8,5° sous l'horizon. C'est cet horaire que l'on trouve dans nos calendriers.

Emplacement des étoiles dans le ciel

Les étoiles commencent à apparaître au zénith, là où la couche atmosphérique est la moins dense. La zone de ciel étoilée s'étend ensuite de part et d'autre du zénith avec une prépondérance vers l'est, le Soleil se couchant à l'ouest. Les étoiles deviennent visibles ensuite assez bas à l'est malgré l'épaisseur transversale de l'atmosphère. C'est ce moment où la grande majorité du ciel est étoilée que l'on appelle "nuit des Guéonim", opinion communément observée.

Seulement bien plus tard, les étoiles apparaissent regroupées à l'horizon ouest, juste là où le Soleil s'est couché. C'est la nuit dite de "Rabbénu Tam". À ce moment, le Soleil se trouve à 16,1° sous l'horizon, à une position symétrique à celle de l'aube.

Enfin, les étoiles du matin ne sont pas significatives car c'est la luminosité du ciel de l'aube qui marque la fin de la nuit, donc le début de la journée.

Yosseph Stioui

## Un instant de grâce pour demander des enfants

Dans le 10ème chapitre, du traité Pessa'him, Michna T, il est dit :

*אביו מזגו לו כוס שני וכאן הבן שואל*. On verse au maître de maison la 2ème coupe de vin (sur laquelle sera récitée la haggada), et à ce moment-là (ou, selon une autre formule: ainsi), il sera opportun pour le fils de questionner son père (par les 4 fameuses questions du « ma nichtana » : En quoi cette nuit du seder de pessa'h diffère-t-elle des autres nuits de l'année ...?).

Il est rapporté dans les séfarim hakdochim, qu'à l'instar du fils demandant à son père de répondre à ses questions au moment où il lui verse une 2ème coupe de vin, il est également opportun (bonne ségoula) à cet instant précis à un fils Israël, de prier et demander à « son Père qui est aux cieux », d'obtenir des enfants, si tel est son désir.

Reste à découvrir la raison pour laquelle ce moment est particulièrement approprié pour implorer et demander à Hachem des enfants.

Et l'Admour de Satmar, Hagaon Rav Aaron Teitelbaum de répondre : Le Maguid de Trisak explique dans son sefer Maguen Avraham, que Its'hak et Rivka ont beaucoup imploré Hachem dans leurs Téfilot pour avoir des enfants.

En effet, ces derniers firent 515 prières (il est remarquable de constater que la guématria du mot תפילה est de 515. De plus, si on additionne la guématria de Yts'hak (208) à celle de Rivka (307), on obtient également 515, créant pour ainsi dire, un véritable canal spirituel que pourront emprunter à l'avenir les Téfilot de tous leurs descendants désirant eux aussi avoir des enfants.

Or, le Maharal de Prague écrit dans guévourot Hachem (chapitre 60), que les trois matsot du seder représentent les 3 patriarches, et que les 4 coupes de vin correspondent aux 4 matriarches.

Le Chla Hakadoch rejoignant également cette idée, explique par exemple que la 2ème coupe de vin symbolise notre 2ème matriarche : Rivka.

Ainsi, on peut saisir à travers tous ces propos précités, qu'après avoir brisé la matsa du milieu (ya'hats) incarnant Its'hak brisant son cœur en priant, et versé, puis coupé (cette coupure rappelle également le cœur brisé de Rivka qui pria) la 2ème coupe de vin représentant Rivka, il serait tout à fait approprié pour un Ben Israël, de demander à Hachem notre père à ce moment particulier de *עַת רְצוֹן* d'avoir des enfants *יְרֵא שְׂמִים*.

En effet, Suite à la réalisation de ces étapes (du ya'hats et de la libation de la 2ème coupe de vin), se réveillent en notre faveur, dans les mondes supérieurs, les mérites conjugués de Its'hak et de Rivka ayant prié Hachem, afin de bénéficier d'une sainte descendance à travers la naissance de Yaacov Avinou.

Yaacov Guetta

## L'identité du peuple d'Israël

La Haggada débute par "Ha la'hma anya" qui est une invitation aux gens démunis à venir manger et célébrer Pessa'h à notre table.

Cependant, il est quand même curieux qu'en ce soir de pessa'h, où nous fêtons la création du peuple juif, ainsi que la transmission du contenu de notre identité, nous commençons la lecture de ce texte fondateur par une invitation à manger et non pas par ce qui fait l'essence même de Pessa'h.

De plus, s'il est vrai que penser à notre prochain est une valeur fondamentale, comment se fait-il que cette invitation « obligatoire » ne trouve sa place que le soir du seder et non pas à d'autres occasions comme Pourim qui est totalement centré vers notre prochain ?

Le Rav Eliahou Dessler dans son pirouch sur la Haggada nous rapporte l'enseignement suivant : il est écrit au sujet de l'Amoni et du Moavi (Deutéronome 23, 4-5) : " ils ne viendront pas dans l'assemblée d'Hachem, même à la dixième génération... car ils ne vous ont pas devancés avec du pain et de l'eau à votre sortie d'Egypte...".

Ce verset est surprenant : L'égyptien, descendant d'un peuple qui nous a asservis 210 ans peut intégrer le peuple d'Israël et se marier normalement à la 3ème génération, le Moavi ne le pourrait pas même à la dixième « parce qu'il a refusé de donner du pain et de l'eau » à un peuple qui n'en avait aucunement besoin puisqu'il était doté du puits de Myriam et de la manne céleste !

De là nous apprenons le côté primordial mais aussi existentiel propre à Israël qui consiste à donner à manger et à boire à notre prochain.

Or, le soir du seder, où nous fêtons l'identité même de notre peuple, nous nous devons de débiter cette soirée par ce qui fait la quintessence même de ce que nous sommes ainsi que par ce qui constitue la condition sine qua none à l'intégration dans l'assemblée divine : l'empathie et la préoccupation des besoins de notre prochain, en particulier en ce qui concerne la nourriture, besoin primaire par excellence de l'être humain.

G.N.

## L'héritage de Yéochoua

La Guemara dans le traité Méguila (21a) nous enseigne qu'au cours du Chabbat et des jours de fêtes, nous devons lire dans le Pentateuque. Il s'agit des cinq premiers livres de la Torah, écrits dans les rouleaux que nous connaissons tous. En parallèle, nos Sages ont également institué l'obligation de lire des extraits tirés des livres des Prophètes. Si la première injonction a une origine claire - un décret de notre maître Moché - la source de la seconde fait l'objet d'une discussion entre les commentateurs. Selon certains, le scribe Ezra en serait l'instigateur. Mais pour beaucoup d'autres, cette prescription n'est apparue que bien plus tard, à l'époque de l'empire grec. En effet, quelques années avant le miracle de Hanouka, le roi Antiochous mit en place plusieurs interdictions afin d'empêcher les juifs de pratiquer leur religion. Parmi elles, on retrouve l'interdit formel de lire la Torah. Les Sages de l'époque contournèrent donc l'interdit en sélectionnant une série de passages dans les Prophètes en rapport avec le sujet de chaque Paracha. C'est ainsi qu'ils se rendaient quittes de l'obligation de lire la Torah le Chabbat et les fêtes. Cela explique au passage l'origine du nom " Haftara ". Effectivement, la racine de ce mot en hébreu est constituée de trois lettres. Celle-ci forme le mot « ר.ט.פ. » qui signifie acquitter en hébreu. Et même si l'interdit de lire la Torah n'est plus en vigueur de nos jours, nous avons conservé l'habitude de lire la Haftara.

Par conséquent, en ces jours de Pessa'h, nous devons rajouter au cours de notre prière un passage de la Torah ainsi que des Prophètes. Les deux seront en rapport avec cette fête. Toujours dans le traité Méguila (31a), la Guemara nous indique la marche à suivre. Ainsi, le premier jour de fête, nous lirons les versets consacrés au sacrifice rituel de Pessa'h. Pour la Haftara, il s'agit du cinquième chapitre du livre de Yéochoua. Nous allons tout de suite développer le lien entre

cette Haftara et Pessa'h.

Tout d'abord, il nous faut resituer le contexte. A la mort de Moché (7 Adar), son serviteur Yéochoua devient le nouveau guide du peuple. Les Israélites qui le composent sont nés dans le désert. En effet, la plupart de ceux qui sont sortis d'Egypte sont morts avant de pouvoir entrer en Terre sainte. C'était leur châtement pour avoir pleuré en vain, après la médisance des explorateurs. Une nouvelle génération se prépare donc à conquérir le pays promis à leurs ancêtres. Le 9 Nissan, les Israélites se mettent en route, après avoir pleuré la mort de Moché. Le lendemain, Hachem stoppa le cours du Yarden pour que Son peuple puisse le traverser à pieds secs. Ils établissent ensuite leur campement ainsi que le Michkan à Guilgal. A ce moment, il ne leur reste plus qu'une dernière chose à accomplir : la circoncision.

De nombreux commentateurs tentent d'expliquer pourquoi ils attendirent aussi longtemps. Un premier avis rapporte que le vent du nord ne soufflait pas dans le désert. Or celui-ci est indispensable à la guérison du circoncis. Ils durent donc attendre d'entrer en Terre sainte, pour ne pas se mettre en danger. D'autres exégètes soutiennent que le seul risque était de déplacer les convalescents. Et étant donné que les déplacements dans le désert étaient imprévisibles - les Israélites étaient prévenus le jour-même qu'ils devaient plier bagage - ils bénéficièrent donc de cette dispense.

C'est donc la première fois qu'ils peuvent consommer le sacrifice de Pessa'h, la circoncision étant obligatoire. Cela leur donnera la force d'enchaîner immédiatement avec la capture d'une des villes les plus fortifiées en Terre sainte : Yéri'ho. Comme le souligne Rav Dessler, cette période est propice à la délivrance et nous espérons en bénéficier nous aussi cette année, amen.

Yehiel Allouche

## Charade

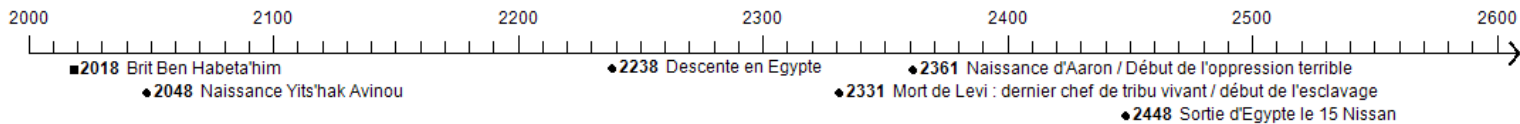
Mon premier est un adjectif possessif,  
Mon second n'avoue pas,  
Mon troisième cherche le silence,  
Mon dernier se prononce dans les Michnayot,  
Mon tout est en lien avec les enfants.

## Devinette

**Dans quel cas, un homme n'aura pas le droit de manger du pain à Séouda chlichit alors que son ami aura le droit ?**

Il s'agit du premier jour de Pessa'h qui tombe Chabbat. Le Charé Téchouva écrit que celui qui n'a pas l'habitude de manger du pain à Séouda chlichit n'en mangera pas cette semaine, afin de manger la Matsa avec appétit le deuxième soir.

# Exil en Egypte



Combien de temps a réellement duré l'esclavage en Egypte ? « Or, le séjour des Israélites, depuis qu'ils s'établirent en Egypte, était de 430 ans. » (Chémot 12,40)  
 Rachî nous explique sur ce verset que le décompte des 430 ans doit se faire en réalité à partir de l'alliance entre Hachem et Avraham Avinou, ce qui donne la chronologie suivante :

Brit Ben Habétarim - Sortie d'Egypte : **430 ans**  
 Naissance Its'hak Avinou - Sortie d'Egypte : **400 ans**  
 Descente en Egypte - Sortie d'Egypte : **210 ans**  
 Début de l'esclavage - Sortie d'Egypte : **116 ans**  
 Début de l'oppression - Sortie d'Egypte : **86 ans**

Mikhael Allouche

## Le Sang

**Qui est touché ?** Toutes les eaux.  
**Qui fait la plaie ?** Aharon.  
**Pourquoi ?** Moché ne pouvait pas frapper l'eau qui l'a porté dans son berceau loin des dangereux Egyptiens.  
**Déroulement :** Toutes les eaux d'Egypte se sont ensanglantées, les poissons moururent. Paro se renforça. Les Egyptiens creusèrent des trous, pour boire. La plaie dura 7 jours.  
**Midrach :** Même leur crachat n'était plus de l'eau mais du sang.  
**Mida kénéguéd mida :** Ils ne laissaient pas les filles ou femmes juives se tremper au mikvé.  
**Avantage :** De l'argent, les Egyptiens payaient les béné Israël pour qu'ils leur donnent de l'eau.  
**Principal inconvénient :** La soif.

## Les 10 Plaies

### Les Grenouilles

**Qui est touché ?** Les hommes.  
**Qui fait la plaie ?** Aharon.  
**Pourquoi ?** Même raison que pour le sang.  
**Déroulement :** Une grenouille monta du Nil, les Egyptiens la frappèrent et elles en sortirent par milliers, allant dans les maisons, les lits, les fours, mangeant les pâtes prêtes à être cuites.  
**Midrach :** Les grenouilles n'entrèrent que dans le territoire égyptien. Cela permit de délimiter les frontières, car les Egyptiens et les Kouch se battaient sur les frontières.  
**Mida kénéguéd mida :** Ils obligeaient les Béné Israël à aller leur chercher des animaux répugnants.  
**Principal inconvénient :** Le bruit.

### Les Poux

**Qui est touché ?** Les hommes.  
**Qui fait la plaie ?** Aharon.  
**Pourquoi ?** Car la terre a aidé Moché à enterrer l'Egyptien.  
**Déroulement :** En frappant la terre, des poux sortirent de la terre et se collèrent aux hommes et aux bêtes. Toute la terre était pleine de poux.  
**Midrach :** Ils reconnurent une existence divine, sans avouer que ce soit le D. des juifs qui leur aurait infligé cette plaie. (Rachbam).  
**Mida kénéguéd mida :** Ils faisaient balayer les Béné Israël jusqu'au point où ils devaient creuser 50 cm pour trouver de la terre pour leur utilisation personnelle.  
**Principal inconvénient :** La souffrance du grattement.

### Les bêtes sauvages

**Qui est touché ?** Les hommes.  
**Qui fait la plaie ?** Hachem.  
**Pourquoi ?** Le but de cette plaie était de tuer certains Egyptiens. La mort ne s'exécute que par la main d'Hachem.  
**Déroulement :** Les bêtes sauvages envahirent le pays et entrèrent dans les maisons et tuèrent des Egyptiens.  
**Midrach :** Hachem fit déplacer des bêtes rattachées au sol par un membre. Il déplaça donc la terre d'en-dessous de ces bêtes. (Midrach)  
**Mida kénéguéd mida :** Ils demandaient aux béné Israël, d'aller leur chercher des bêtes sauvages, que les Egyptiens excitaient devant les juifs et se moquaient d'eux.  
**Principal inconvénient :** La peur des bêtes sauvages et la mort.

### La Peste

**Qui est touché ?** Les animaux du champ.  
**Qui fait la plaie ?** Hachem.  
**Pourquoi ?** Le but de cette plaie était de tuer des bêtes. La mort ne s'exécute que par Hachem.  
**Déroulement :** Tous les animaux du troupeau, les chevaux, les ânes, les chameaux, petits et gros bétails appartenant aux Egyptiens moururent de la peste.  
**Midrach :** Si un Egyptien avait volé une bête à un juif, elle ne mourait pas durant la peste, afin de dévoiler la vérité sur la véritable identité de la bête.  
**Mida kénéguéd mida :** Les béné Israël étaient leurs bergers dans les montagnes et déserts afin qu'ils ne puissent se reproduire.  
**Principal inconvénient :** La mort d'une partie du troupeau.

### Les Ulcères

**Qui est touché ?** Les hommes et les animaux (non morts lors de la peste).  
**Qui fait la plaie ?** Hachem, Moché, Aharon.  
**Pourquoi ?** Aharon a effectué les plaies liées à la terre, Moché celles venant du ciel, et Hachem participa car cette plaie était accompagnée de la lèpre et le lépreux est considéré comme mort.  
**Déroulement :** Ils jetèrent de la suie de fournaise vers le ciel et tous les Egyptiens devinrent ulcéreux au point d'avoir honte de se tenir devant Moché et Aharon.  
**Midrach :** En même temps que la plaie des ulcères, ils furent touchés par la lèpre comme il est écrit : « Poréa'h », langage de lèpre dans Tazria-métsora.  
**Mida kénéguéd mida :** Ils demandaient aux béné Israël de leur réchauffer de l'eau pour se doucher et de leur refroidir en cas de besoin, Hachem leur a envoyé les ulcères, afin qu'ils ne puissent plus se doucher, car l'eau empire les ulcères.  
**Principal inconvénient :** La honte. (Ramban)

### La Grêle

**Qui est touché ?** Les hommes et la végétation.  
**Qui fait la plaie ?** Moché.  
**Pourquoi ?** Hachem donna la force à Moché de dominer les cieus. La grêle sortit du ciel.  
**Déroulement :** La grêle assortie de feu, s'abattit sur toute l'Egypte. Tout ce qui se trouvait à l'extérieur, hommes, bêtes ou végétaux fut frappé par la grêle.  
**Midrach :** La grêle sur le sol créa un mur empêchant les Egyptiens de sortir de chez eux.  
**Mida kénéguéd mida :** Ils ont nommé des béné Israël, en tant que jardiniers, c'est pourquoi Hachem a tout détruit.  
**Principal inconvénient :** La perte du végétal et de certains esclaves.

### Les Sauterelles

**Qui est touché ?** Le reste de la végétation.  
**Qui fait la plaie ?** Moché.  
**Pourquoi ?** Les sauterelles sortirent par la force du vent venant du ciel. (voir grêle)  
**Déroulement :** Les sauterelles mangèrent tous les végétaux laissés par la grêle. Ils recouvrirent le pays au point où l'horizon en fut noirci.  
**Mida kénéguéd mida :** Ils les obligeaient en plus, à jardiner leur terrain dans les champs en dehors du camp juif.  
**Principal inconvénient :** La perte du reste du végétal.

### L'Obscurité

**Qui est touché ?** Les hommes.  
**Qui fait la plaie ?** Moché.  
**Pourquoi ?** L'obscurité se produit par la non-présence de lumière. (voir grêle)  
**Déroulement :** La 1ère phase de l'obscurité dura 3 jours, ils ne se voyaient pas, suivie d'une obscurité opaque où ils ne purent bouger durant 3 jours.  
**Midrach :** Le 7ème jour de cette plaie eut lieu sur la mer (Chémot 14,20).  
**Mida kénéguéd mida :** 1) Ils les obligeaient à rester debout à tenir une bougie le temps qu'ils mangent. 2) Ils croyaient que le soleil était le dieu.  
**Avantage :** Chercher les bijoux et les habits.  
**Principal inconvénient :** L'incapacité à bouger pendant 3 jours.

### La Mort des 1ers Nés

**Qui est touché ?** Les 1ers nés.  
**Qui fait la plaie ?** Hachem.  
**Pourquoi ?** La mort s'opère uniquement par Hachem.  
**Déroulement :** Hachem extermina tous les 1ers nés (sauf Paro), au milieu de la nuit. Des hurlements se faisaient entendre car, il n'y eut pas de maison sans mort.  
**Midrach :** Toutes les femmes enceintes perdirent leur fœtus  
**Mida kénéguéd mida :** Paro voulut tuer le fils aîné d'Hachem qui est Israël. (Chémot 4,22-23)  
**Avantage :** La sortie d'Egypte enfin ...!

Moché Uzan

## L'autre message des plaies

Les dix plaies qui ont frappé l'Égypte, n'ont pas été envoyées par hasard. Chaque plaie avait un message clair quant à l'existence d'Hachem, à Sa manière de diriger le monde avec précision et aussi qu'il maîtrise toutes les forces et qu'il peut changer les lois de la nature.

Il y a aussi dans les dix plaies un autre message. Chaque plaie est venue nous apprendre une morale, un caractère à adopter.

Les grenouilles, selon le Steipeler, n'auraient pas été si difficiles à supporter si ce n'est l'attitude des égyptiens face à la première grosse grenouille qui est sortie du Nil. Ils n'ont pas su se maîtriser et l'ont battue à maintes reprises désirant la tuer. C'est leur colère qui a fait que l'Égypte a été envahie de petites grenouilles qui se sont infiltrées dans toutes les pièces et qui ont rendu leur vie insupportable pendant une semaine.

Intéressons-nous à la plaie de la grêle. Il est écrit "qu'il y ait de la grêle dans tout le pays d'Égypte, sur l'homme et sur la bête et sur toute l'herbe des champs..." (Chemot 9,22).

Le Rav de Brisk pose la question suivante, pourquoi est-il nécessaire de préciser où la grêle tombera ? Nous savons que si la grêle tombera dans le pays d'Égypte, elle s'abattra comme la pluie sur tout ce

qui se trouve à l'extérieur !

Il répond, le verset nous enseigne que cette grêle ne tombait pas au hasard comme de la pluie mais plutôt comme un missile qui ne s'abat que lorsqu'il y a une cible dehors. La grêle n'est tombée que sur l'homme, la bête et l'herbe qui étaient dans les champs.

Par contre, ceux qui étaient dans les maisons n'ont pas été touchés. Et pourtant, une maison selon les lois de la Torah a des mesures mais n'est pas forcément solide. Une petite cabane en bois n'a pas la capacité de protéger les habitants d'une forte grêle et le feu l'aurait brûlée. Seulement Hakadoch Baroukh Hou a fait en sorte que la grêle ne tombe pas sur ce qui s'appelle une maison, c'est pour cela que ceux qui étaient à l'abri ont été épargnés.

Cela explique un autre point étonnant. Moché prévient Pharaon avant la plaie en ces termes : "Voici je vais faire pleuvoir demain comme à cette heure, une grêle très violente..." (9-18). Rachi explique : Moché a fait un trait sur le mur, et a dit à Pharaon, demain lorsque le soleil sera à cette position, la grêle tombera.

La grêle est généralement précédée de nuages qui assombrissent le soleil, il n'y avait donc

sûrement pas de soleil au moment de la grêle !

En fait, le soleil brillait, la grêle ne tombait que si une personne se trouvait dehors que sur l'herbe dans les champs.

Voilà pourquoi la Torah nous parle de crainte du Ciel dans cette plaie. Car l'égyptien ayant entendu l'annonce d'une nouvelle plaie et que cette fois il s'agira d'une grêle terrible, s'attend à voir des nuages menaçants quelques heures avant l'arrivée de la grêle. Il apprend que seuls ceux qui se protégeront seront épargnés. Evidemment que dès que le tonnerre grondera, il ira se cacher sous son lit pour se sentir bien à l'abri, même sans avoir la crainte du Ciel.

Mais lorsqu'il voit les juifs manger une glace sous un parasol à la terrasse d'un café, ils supposent l'erreur. Vais-je rester enfermé chez moi ? Vais-je me priver de sortir toute la semaine alors qu'il n'y a pas l'ombre d'un nuage dehors ?

Pour respecter l'avertissement de Moché, il fallait vraiment avoir la crainte du Ciel.

Voilà le message de cette septième plaie. La crainte du Ciel doit dépasser la réalité que l'on aperçoit. Elle doit être plus forte que ce que nos sens croient comme réel.

(Tiré de la *haggada Yehi Reouven*).

## La sortie d'Égypte : même la nuit ?

**« Rabbi Elazar ben Azaria a dit : J'ai l'air d'avoir 70 ans et je n'ai pas eu le mérite de trouver la source dans la Torah nous apprenant que l'on doit dire la sortie d'Égypte la nuit, jusqu'à ce que Ben Zoma vient nous l'apprendre du verset "afin que tu te souviennes du jour de ta sortie d'Égypte tous les jours de ta vie". La mention "les jours" nous apprend qu'il faut dire la sortie d'Égypte le jour et le mot "tous" vient inclure la nuit » (Michna Brakhot Perek 1 Michna 5).**

On pourrait se demander pourquoi Rabbi Elazar ben Azaria a-t-il besoin de nous préciser son âge avant de nous dire qu'il n'a pas trouvé de source à la mitsva de dire la sortie d'Égypte la nuit ?

En aurait pu dire que c'est pour appuyer la difficulté de trouver cette source. En effet, bien qu'il ait 70 ans, il n'a toujours pas trouvé. Mais si on regarde de plus près, il dit : "J'ai l'air d'avoir 70 ans", c'est-à-dire qu'il avait l'apparence de quelqu'un de 70 ans mais il n'avait pas 70 ans. En réalité, il n'avait que 18 ans, comme nous le dit la Guemara dans Brakhot (28a) : « Lorsqu'ils ont proposé à Rabbi Elazar ben Azaria d'être le nassi, il a consulté sa femme et elle lui a dit : "Mais du fait de ton jeune âge, les gens te mépriseront et ne t'écouteront pas". A ce moment-là, un miracle se produisit et lui poussèrent 18 rangées de poils blancs, comme son âge ». La question revient donc à savoir pourquoi Rabbi Elazar ben Azaria nous précise-t-il quelle apparence il a avant de nous dire qu'il n'a pas trouvé la source de la sortie d'Égypte ? Quel rapport y a-t-il entre ces deux phrases ?

Le gaon Rabbi Yéonathan Eybeichits répond de la manière suivante : En introduction, ramenons les paroles de la Guemara : « A chaque fois qu'il y a écrit le mot "èt" dans la Torah, Chimon Amsoni expliquait ce qu'il venait inclure, cela jusqu'à qu'il arrive au verset "tu craindras Hachem..." où il y a écrit le mot "èt", et ici il a dit qu'on ne pouvait rien inclure car en effet, qui peut-on associer à la crainte de Hachem ? Et cela a remis en question tout ce qu'il avait inclus du mot "èt" en général et il a déclaré qu'il n'a rien à inclure du mot "èt" en général, alors que Rabbi Akiva, lui, pense qu'il faut inclure du mot "èt" et ici également cela vient inclure les talmidei 'hakhamim ».

A présent, il explique ainsi : Rabbi Elazar ben Azaria pensait comme Rabbi Akiva et donc dans notre verset où il est écrit "afin que tu te souviennes du jour [èt yom]...", il y a le mot "èt" avec le mot "yom" (jour) pour inclure la nuit, donc Rabbi Elazar ben Azaria avait trouvé la source (nous apprenant qu'il faut mentionner la sortie d'Égypte la nuit) du mot "èt" en suivant la chita de Rabbi Akiva. Mais quand sa femme lui a dit "ils vont te mépriser", lui, pensait que non car étant talmid 'hakham le mot "èt" a inclus la crainte des talmidei 'hakhamim comme l'avis de Rabbi Akiva. Mais soudain, Hachem produisit le miracle qu'il ait l'aspect de 70 ans avec une barbe blanche, donc il s'est dit que cela prouve la chita de Chimon Amsoni, à savoir qu'il ne faut rien inclure du mot "èt" car sinon pourquoi avoir fait un miracle ? En effet, Hachem ne fait pas de miracle pour rien, donc ce miracle est bien la preuve qu'il ne faut rien inclure du mot "èt" et donc maintenant il n'a plus de source pour apprendre qu'il faut mentionner la sortie d'Égypte (la nuit).

Et ainsi il explique les paroles de Rabbi Elazar ben Azaria : « Rabbi Elazar ben Azaria a dit : J'ai l'apparence d'une personne de 70 ans (dû à un miracle pour que les gens me respectent, cela prouve donc qu'il ne faut rien inclure du mot "èt"), cela entraîne que je n'ai pas eu le mérite de trouver la source de (dire) la sortie d'Égypte (la nuit) ».

**Mordekhaï Zerbib**

## Dayénou ou Dayéoux ?

Le texte de Dayénou est extraordinaire. Il relate les différents bienfaits prodigués par Hachem tout au long du processus de la sortie d'Égypte, et ce, jusqu'à leur entrée en Israël. C'est un modèle de remerciement. Il nous rappelle que rien ne nous est dû. Hachem avait annoncé à Avraham que sa descendance serait esclave en Égypte. Il lui avait également annoncé, qu'elle en sortirait 400 ans plus tard avec une grande richesse. Cette promesse est peut-être due à une belle compensation de dizaines d'années de travail. Bien que nous pourrions facilement catégoriser "ce cadeau" dans la case "justice divine", il n'en reste pas moins que le principe de l'esclavage c'est de faire travailler sans payer et telle était le décret d'Hachem. C'est pourquoi nous remercions Hachem qui nous a ajouté un "bonus" à cette liberté. Nous pourrions réfléchir sur chacun des vers de ce merveilleux texte, afin d'en sortir une réelle prise de conscience, de tous les bienfaits qu'Hachem nous a octroyés.

Le travail effectué par nos Sages dans le Dayénou, pourrait être actualisé et revu à l'échelle personnelle. En effet, chaque homme se doit de remercier Hachem par ses propres moyens. Chaque homme a dans sa vie des hauts et des bas, des fiertés et des déceptions. Sur ses fiertés (au moins), l'homme devrait écrire un poème de remerciements à Hachem, comme on le dit dans la prière du matin : « Nous sommes tenus de dire un chant tous les jours » (dans l'introduction de la Téfila). Revenons cependant au plan collectif, où une vérité absolue et indéniable émerge dans notre génération, nous vivons dans la facilité. La technologie nous a ouvert des portes extraordinaires, au point où, il nous serait impossible de replonger dans la vie d'il y a « seulement quelques années ». Imaginons une vie sans électricité, où une fois la nuit tombée, si les bougies ont été oubliées de la liste des courses, il ne nous reste plus qu'à aller nous coucher. Une vie sans voiture, train, avion, où les voyages étaient extrêmement longs, fatigants, pénibles mais surtout glaciaux. Une vie sans arrivée d'eau à la maison, où il fallait aller puiser de l'eau du puits. Une vie sans sanitaires à la maison, où il fallait aller dans le champ au milieu de la nuit. La facilité est la « faute » mentionnée dans la Torah : « Israël s'engraissa et frappa », (Dévarim 32). Il est question de richesse et de facilité dans ce verset. Cette faute consiste à vivre par soi-même et oublier Hachem. Porté par les merveilles créées par la technologie, l'homme pense pouvoir réfléchir par lui-même et omet de s'en remettre à Hachem. Tel est le danger de notre génération. Il faut réfléchir à toutes les bontés faites par Hachem jour après jour, afin de Le remercier et créer de la profondeur dans notre judaïsme et dans notre proximité avec Lui. Nous devons être capables de composer un Dayénou actualisé à notre vie.

A méditer.

Traduction commentée

Après nous avoir énoncé juste au-dessus que le devoir de raconter la sortie d'Égypte concernait chacun d'entre nous, et même les plus érudits, l'auteur de la Hagada nous expose l'histoire de cinq Tanaim (Sages ayant vécu durant la génération qui suivit la destruction du deuxième Temple et qui sont mentionnés dans les Mishnayotes) qui avaient également consacré leur soirée de Pessa'h à la narration de la sortie d'Égypte. On y apprend que Rabbi Eliézer, Rabbi Yéchohoua, Rabbi Elazar ben Azaria, Rabbi Akiva et Rabbi Tarfon étaient accourus à Bné Brak, et avaient passé la nuit à raconter tous les miracles et prodiges que Notre Créateur accomplit pour délivrer Son peuple d'Égypte. Ils étaient plongés dans cette étude au point que leurs élèves étaient venus les prévenir que l'heure de réciter le Kriat Chéma était arrivée. Nous voyons à travers cette histoire, que la narration de la sortie d'Égypte concerne aussi les plus grands Sages, et que cette mitsva peut s'étendre jusqu'au petit matin.

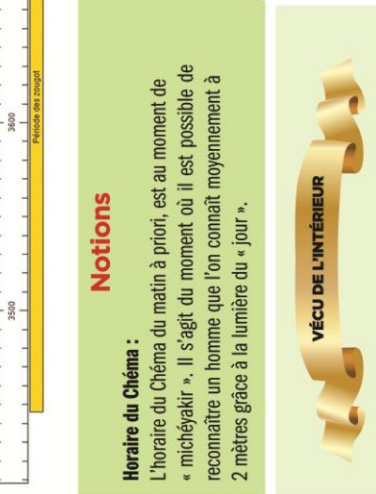


Chaoul et David

Interactive text blocks with questions and answers about the story of Chaoul and David.

Source : Il n'y a pas de trace antérieure à ce paragraphe, avant l'auteur de la hagada. On peut retrouver ce paragraphe dans la Hagada du Rambam.

מַעֲשֵׂה בְּרַבֵּי אֱלִיעֶזֶר. וְרַבֵּי יְהוֹשֻׁעַ. וְרַבֵּי אֶלְעָזָר בֶּן-עֲזַרְיָה. וְרַבֵּי עֲקִיבָא. וְרַבֵּי טַרְפוֹן. שָׁהִיוּ מְסַבְּיִין בְּבֵנֵי בְרַק. וְהָיוּ מְסַפְּרִים בַּלַּיְלָה שֶׁל-אֹתוֹ הַלַּיְלָה. עַד שֶׁבָּאוּ תַלְמִידֵיהֶם וְאָמְרוּ לָהֶם. רַבּוֹתֵינוּ הֵגִיעַ זְמַן קְרִיאַת שְׁמַע שֶׁל שְׁחֲרִית



Notions

Horaire du Chéma : L'heure du Chéma du matin à priori, est au moment de « michéyakir ». Il s'agit du moment où il est possible de reconnaître un homme que l'on connaît moyennement à 2 mètres grâce à la lumière du « jour ».

VÉCU DE L'INTÉRIEUR

(Haut parleur égyptien) Chers concitoyens ! En prévision d'une future guerre contre les Edomites et Ismaélites, notre maître et roi Pharaon propose du travail à tous les chômeurs. Le travail consiste à fortifier nos murailles dans plusieurs villes. Tout celui qui s'y joindra sera payé au SMIC pour 35h par semaine. Sont concernés par ce travail : les habitants de tout l'Empire, comprenant : Gochen, Kouch etc... Nous commençons dès demain. (fist'hak) Maman, as-tu entendu ce qui se passe ? (Séra'h) Oui mon fils. Je suis très inquiète de la situation. (fist'hak) Mais au contraire, c'est super, ils nous offrent un emploi. (Séra'h) Depuis la mort de Papy Acher et surtout celle de son frère Lévi, il ne nous reste plus rien ici. On ne se sent plus chez nous. (fist'hak) Mais c'est un nouveau roi maman, il a l'air cool ! (Séra'h) Tu ne sais pas ce qui se trame derrière tout ça. Depuis que tonton Lévi nous a quittés, les Égyptiens nous regardent complètement différemment. (fist'hak) En tous les cas, je vais travailler pour qu'on puisse vivre tranquillement. (Séra'h) Gare à toi si tu t'approches d'eux ou si tu ne fais quoi que ce soit de plus que le travail en question. (fist'hak) Promis maman. Ne crois pas que je les aime, non plus. Je te dis juste qu'ils proposent du travail, je vais y aller pour ramasser un peu d'argent. (Séra'h) Je te répète. Tu fais ton travail et tu rentres. Ce sera comme ça tous les jours.

Questions

- 1) Pourquoi la Hagada rapporte cet enseignement ?
2) En quoi est-ce important qu'ils étaient accourus ?

Et tu raconteras à ton fils

Le passage de la hagada nous raconte que Rabbi Eliezer, Rabbi Yéchohoua, Rabbi Elazar Ben Azaria, Rabbi Akiva, et Rabbi Tarfon ont raconté la sortie d'Égypte toute la nuit. Question : il est vrai que nous avons la mitsva de raconter la sortie d'Égypte mais d'où ces tanaim apprennent que cela allait jusqu'à ne pas en dormir de la nuit ? Don Itshak Abrabanel répond : il est écrit que chaque homme doit se voir lui-même comme étant en train de sortir d'Égypte. Or la nuit de la sortie d'Égypte le peuple d'Israël fit le seder jusqu'au milieu de la nuit (korban pessah) avant de prendre la route sans avoir pu dormir. Ainsi afin de se projeter totalement les 'hakhmamim ne dormaient pas de la nuit pour s'imprégner du récit et le vivre le plus pleinement et fidèlement possible.

Quizz

Two quiz questions about sages and women, and a note about a missing reference.

# Les enfants à l'honneur

Le soir du Seder, l'une des Mitsvot que la Torah nous demande est Sipour Yetsiyat Mitsraïm (1) : raconter la sortie d'Egypte et ses miracles, et en faire la louange à Hachem. Cette Mitsva, nous l'apprenons du verset : Véigadta Lévincha (2) - "Et tu raconteras à ton fils..." (3)

La Torah s'est exprimée ainsi pour nous dire que les enfants doivent occuper une place importante à la table du Seder. N'est-ce pas que nous les y invitons tous, toutes catégories confondues. (Arbaa Banim) D'ailleurs, la Hagada s'appelle ainsi, car elle répond au passouk cité plus haut : Véigadta (4), et commence dès le début par leur questionnement : Ma nichtana. Certains (5) expliquent ces questions pour "répondre" à l'expression de la Torah, Lé'hèm 'oni : le pain sur lequel il y a des réponses, et donc forcément des questions. D'autres (6) veulent dire que par le dialogue, les choses vont s'ancrer beaucoup plus dans l'esprit de l'enfant que si cela eut été une histoire uniforme.

En tous les cas, le récit de la Hagada est à faire, en priorité, aux enfants (garçons et filles (7) ).

Aussi, cela oblige un certain nombre de préparatifs, à savoir :

- Préparer à l'avance ce qu'on va leur raconter, car lire le soir-même des longs textes, c'est soporifique...

- Préparer de quoi les tenir en haleine : chocolats ou autres bonbons attrayants (8) à leur distribuer dès le début du Seder (9) pour qu'ils restent éveillés un maximum (10).

- Certains (11) conseillent de les faire manger plus tôt, ou encore (12) de les laisser faire une sieste pour être en forme le soir...

Plusieurs minhaguim se sont levés autour de cette idée. Certains laissent les enfants se déguiser en pauvres qui frappent à la porte lorsque le père commence à réciter Ha Lahma 'Anyà.

D'autres les laissent cacher l'Afikoman pour ensuite l'échanger contre un cadeau (à condition qu'ils restent réveillés jusqu'au bout...).

Bref, toutes les mises en scène sont bonnes pour éveiller leur attention...

ש"ע ס' תפ"א סע"ב . 1 . שמות י"ג, ח' 2 . ספר החינוך כ"א. רמב"ם עשה קנ"ז. 3 . מלבי"ם. 4 . חיד"א. 5 . דרך פקודיך. 6 . שו"ע ס' תע"ב סע"י י"ד ומשני"ב שם. 7 . שם סע"י ט"ז. 8 . אור לציון ח"ג פי"ו ז'. 9 . ע' שעה"צ שם או' ב': עד אכילת מצה ומרור לפחות. 10 . שעה"צ שם בשם הרשב"ץ. 11 . מהרי"ל. 12

Chmouel Calvo

## Les Mitsvot du Seder

La nuit du Seder est riche en Mitsvot. Le Gaon de Vilna en a dénombré 64, mais n'a pas détaillé lesquelles. Voici une liste (non exhaustive) des Mitsvot du Seder :

- Mitsva de la Torah
- Mitsva Dérabanan (action)
- Mitsva Dérabanan (parole)
- Autre

- Se reposer des mélakhot, le soir de Yom Tov
- Allumer les nérot
- Faire la Bérakha sur les nérot
- Faire le Kidouch
- Faire le Kidouch sur du vin

- Boire le premier verre de vin
- S'accouder pour le premier verre
- Bérakha sur le vin
- Bérakha sur la fête
- Bérakha sur le Zeman
- Se laver les mains pour manger un aliment mouillé
- Manger le Karpass
- Bérakha sur le Karpass
- Couper la matsa en deux
- Faire en sorte de garder les enfants éveillés
- Eduquer son fils dans le chemin des Mitsvot
- Etudier la Torah
- Se souvenir de la sortie d'Egypte
- Raconter à son fils
- Louer et remercier Hachem
- Bérakha de Gaal Israel
- Bérakha de Haguefen
- Boire le deuxième verre de vin
- S'accouder pour le second verre

- Se laver les mains
- Faire la Bérakha de Nétila
- Faire la Bérakha de Motsi
- Faire la Bérakha de Matsa
- Le'hem michné
- Manger la Matsa
- Ne pas manger de 'Hametz
- Manger le motsi
- Les manger accoudé
- Faire la Bérakha du Maror
- Manger le Maror
- Le manger avec de la 'Harosset
- Manger le Korekh
- Le manger accoudé
- Le manger avec de la 'Harosset
- Manger le repas de la fête
- Etre joyeux pendant la fête
- Regarder le Zeroa en souvenir du Korban Pessa'h
- Avoir l'œuf en souvenir du korban 'Haguiga
- Manger l'Afikoman

- La manger accoudé
- Ne rien manger après l'Afikoman
- La manger avant 'Hatsot
- Faire mayim a'haronim
- Faire Zimoun
- Faire birkat Hamazon
- Première Bérakha
- Deuxième Bérakha
- Troisième Bérakha
- Yaalé véyavo
- Quatrième Bérakha
- Bérakha haguéfen
- Boire le troisième verre
- Le boire accoudé
- Faire le Hallel
- Bérakha du Hallel
- Boire le quatrième verre
- Le boire accoudé
- Bérakha A'haronà

## Minhag

Il existe un très ancien Minhag répandu chez la plupart des juifs, au moment où le chef de famille énumère les Makot, il verse du vin dans une bassine. Bien que ce Minhag diffère légèrement sur son application, il est pratiqué chez la plupart des juifs. Le premier à rapporter cette coutume est Rabbi Eleazar Mormayza (Le « Rokéah » Niftar en 1236) qui l'écrit au nom de son maître (Rabbi Yéhouda Hassid qui l'avait lui-même hérité de ses ancêtres) de tremper à 16 reprises son doigt dans le verre de vin et de l'égoutter ensuite à l'extérieur.

Le Rama le rapporte ainsi que le Gaon puis le Michna Beroura l'explique.

Nous allons tenter de le développer un peu.

Comment accomplir ce Minhag ? Certains versent directement de leur verre comme le préconise le Ari Zal tandis que d'autres trempent leur doigt (l'index ou l'auriculaire) dans le verre de vin. D'autres, dans la même idée, ont l'habitude de cracher en entendant le chef de famille énumérer les Makot.

Les juifs de Bagdad ont l'habitude que lorsque le chef de famille énumère les Makot en versant du vin de son verre, les enfants mentionnent à chaque

plaie le nom d'un ennemi du peuple juif, par exemple Haman, Amalek...

Les juifs du Kurdistan avaient l'habitude de faire égoutter leur doigt dans une coquille d'œuf vide, d'y rajouter de l'arak du tabac et du Maror et de verser le tout en silence devant la maison d'une personne les détestant puis revenaient à la maison, se lavaient les mains et continuaient la Hagada.

Les tunisiens ont l'habitude que lorsque le chef de famille verse de son verre dans une bassine vide tenue par sa femme, celle-ci verse en même temps un verre d'eau et les personnes attablées disent Hachem Yatsilénou, (enfin surement).

D'après le Ari Zal, on versera dans un ustensile cassé. Certains vident complètement le verre de vin et d'autres versent en même temps de l'eau d'un autre verre. Combien de fois ?

Dans la plupart des Sfarim il est écrit de le faire 16 fois. 3 fois dans Dam, Vaèch, Vétimrot Achane puis les 10 Makot et ensuite Datsakh, Adach, Bea'hav.

Les 16 fois représentent les 16 facettes du glaive d'Hakadoch Baroukh Hou et certains disent que cela représente les 16 lettres du nom d'Hachem avec lequel Il frappa les égyptiens.

D'autres le font juste pour les 10 Makot. Tandis que d'autres le font 13 fois ou deux fois 13 fois.

Avec quel doigt ?

Le Rama et le Michna Beroura écrivent avec l'index comme il est écrit dans le Passouk. Le Maguen Avraham écrit avec l'annulaire et d'autres avec l'auriculaire comme il est dit dans les Pirké de Rabbi Elézer que Hachem les frappa avec Son auriculaire. Rav 'Haïm Vital écrit, et ainsi ramène le Kaf ha'haïm, de verser directement du verre.

Quant à la raison de ce Minhag, on a l'habitude de dire (et ainsi écrit le Maharil) qu'à chaque plaie, nous prions à Hachem que celle-ci ne s'abatte pas sur nous mais plutôt sur nos ennemis (les verres de vin représentent le sauvetage des juifs). Certains expliquent qu'il vient nous épargner des Rou'hot Raot (mauvais vents, esprits) pouvant vouloir nous faire du mal après avoir entendu autant de Makot. D'autres expliquent que ceci est en souvenir des Egyptiens qui déclarèrent aux vues de certaines plaies « C'est le doigt de Dieu » ou bien comme pour dire avec la même facilité, en bougeant juste le petit doigt, Hakadoch Baroukh Hou a frappé les Egyptiens. Le Sefer Taamé Haminhaguim explique que c'est pour faire une allusion au fait qu'à chaque plaie, le nombre d'Egyptiens diminuait comme le vin dans le verre.

Haïm Bellity